



# Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton

---

## AVIS PUBLIC

### **Avis public adressé aux personnes visées par le règlement d'emprunt 2019-124 pour le financement de la mise à niveau des installations septiques**

1. lors de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue à huis clos, par vidéoconférence, le 6 avril 2020, le conseil municipal de Saint-Isidore-de-Clifton a adopté le règlement numéro 2019-124 intitulé : **Règlement décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 264 109 \$ pour les demandes admissibles faites en vertu du « Programme de mise aux normes des installations septiques de la municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton | phase II »**.
2. Les personnes visées par le règlement d'emprunt 2019-124 peuvent faire parvenir leurs commentaires par écrit d'ici le 28 avril 2020, par la poste au bureau municipal (66, Chemin Auckland, Saint-Isidore-de-Clifton, Qc J0B 2X0) ou par courriel au [stic@hsfqc.ca](mailto:stic@hsfqc.ca).
3. Toute personne intéressée peut consulter le règlement sur le site internet de la municipalité au <https://www.st-isidore-clifton.qc.ca/fr/reglements-municipaux.htm>.

Donné à St-Isidore-de-Clifton, ce 7 avril 2020

  
Bibiane Leclerc, secrétaire-trésorière adjointe